

OENEO

Société anonyme

17, Rue Augier

16100 COGNAC

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024

ACA Nexia
31, rue Henri Rochefort
75017 Paris
S.A.S. au capital de 640 000€
B 331 057 406 RCS Paris
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

OENEO

Société anonyme

17, Rue Augier

16100 COGNAC

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024

À l'assemblée générale de la société OENEO,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 mars 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre directeur général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel

applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 20 000 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris et Bordeaux, le 28 juin 2024

Les commissaires aux comptes

ACA Nexia

Deloitte & Associés



Olivier JURAMIE



Charlotte JANSEN



Stéphane LEMANISSIER

ATTESTATION RELATIVE AU MECENAT

Etablie en application de l'article L. 225-115 5° du Code de Commerce

Je soussigné, Monsieur Dominique TOURNEIX, agissant en qualité de Directeur Général de la société OENEO, une société anonyme au capital de 65.052.474 Euros dont le siège social est situé 17 rue Augier, 16100 Cognac, immatriculée sous le numéro 322 828 260 RCS Angoulême, certifie, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024, que le montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts s'élève à vingt mille (20.000) Euros, et les actions de parrainage et de mécénat ci-après :

- Versement de fonds à la Fondation Bordeaux Université (20.000 Euros).

Fait à Cognac, le 13 juin 2024



Dominique TOURNEIX
Directeur Général